

Nous soussignés, déclarons, pour rendre hommage à la vérité, que M. Charmier (en sa qualité de président de la 2^e section), chargé depuis le 23 novembre dernier, de la surveillance dans les 5^e et 6^e arrondissemens de Lyon, pour y maintenir le bon ordre et la tranquillité publique, s'est conduit avec un zèle vraiment admirable, et nous n'avons qu'à nous louer de la coopération active, et des relations que nous avons eues avec lui pendant son commandement éphémère.

Lyon, le 14 décembre 1831.

Suivent les signatures :

MM. H. Baillaux, ex capitaine des voltigeurs ; Charrel, ex-lieutenant,
P. Merck, ex-capitaine de grenadiers.

Vu par le Maire de Lyon, pour légalisation des signatures ci-dessus.

Lyon, le 15 décembre 1831.



Elisei Devillas.

Préfecture du Rhône, pour légalisation de la signature de M. Elisei Devillas.

Lyon, le 15 décembre 1831

Pour M. le Préfet, le secrétaire général délégué,
Alexandre.

